Scell-chim 300
Code: 0908 740 300

Version: Provisoire

Date d´impression: 26/06/2014

SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ OU L´ENTREPRISE

1.1 IDENTIFICATEUR DE PRODUIT: Scell chim 300
Code: 0908 740 300

1.2 UTILISATIONS IDENTIFIÉES PERTINENTES ET DÉCONSEILLÉES:
Utilisations prévues (principales fonctions techniques): [X] Industriel [X] Professionnel [_] Consommation
Anclaje químico para la construcción.

Utilisations déconseillées:
Ce produit n´est pas recommandé pour toute utilisation ou pour les secteurs d´utilisation industrielle, professionnelle ou de consommation autres que ceux cités précedemment comme ´Utilisations prévues ou identifiées´. Si votre utilisation n´est pas couverte, s´il vous plaît contactez le fournisseur de cette fiche de données de sécurité.

Restrictions à la fabrication, la mise sur le marché et l´utilisation, selon l´Annexe XVII du Règlement (CE) nr. 1907/2006 :
Sans restriction.

1.3 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FOURNISSEUR DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ:
OSI Service & Quality
Rue du Chênia, 11 – 7170 Manage
Téléphone: 064 280323 - Fax: 064 280390

Adresse électronique de la personne responsable de la fiche de données de sécurité:
e-mail: info@osi-eu.be

1.4 NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D´APPEL D´URGENCE: Centre Anti Poison tél : 070 245245

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE:

Classification selon le Règlement (CE) nº 1272/2008~286/2011 (CLP):
ATTENTION: Eye Irrit . 2:H319 | Skin Sens . 1:H317

Classe de danger	Classification du mélange	Cat.	Routes d´exposition	Organes cibles	Effets
Physico-chimique: Non classé	Eye Irrit. 2:H319 Skin Sens. 1:H317	Cat.2 Cat.1	Yeux Peau	Yeux Peau	Irritation Allergie
Santé humaine:					
Environnement: Non classé					

Classification selon la Directive 1999/45/CE~2006/8/CE (DPD):
O:R7 | Xi:R36 | R43

Le texte intégral des mentions de danger et les phrases de risque est indiqué dans la section 16.

2.2 ÉLÉMENTS D´ÉTIQUETAGE:

Le produit est étiqueté avec la mention d´arvetissement ATTENTION en accord avec le Réglement (CE) nº 1272/2008~286/2011 (CLP)

Mentions de danger:
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Conseils de prudence:
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P280F Porter des gants de protection, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.
P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
P303+P361-P352-P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PE AU (ou les cheveux): En lever immédiatement tous les vêtements contaminés . Laver abondamment à l´eau et au savon. Appeler immédiatement un CE NTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l´eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313 Si l´irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.
P501b Éliminer le contenu/récipient dans un point de collecte pour les déchets dangereux ou spéciaux.

Indications additionelles:
Aucune.

Composants dangereux:
Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle
Peroxyde de dibenzoyle

2.3 AUTRES DANGERS:
Dangers qui n´entraînent pas la classification, mais qui peuvent contribuer aux dangers généraux du mélange:
Autres dangers physico-chimiques: Les vapeurs peuvent former avec l´air un mélange potenciellement inflammable ou explosif.
Autres effets néfastes physicochimiques pour la santé humaine: Une exposition prolongée à des vapeurs peut provoquer somnolence passagère. En cas de contact prolongé, la peau peut dessécher.
Autres effets néfastes pour l´environnement: # Ne contient pas des substances qui répondent aux critères PBT/mPmB.

SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 SUBSTANCES:
Non applicable (mélange).

3.2 MÉLANGES:
Ce produit est un mélange.
Description chimique:
.

COMPOSANTS DANGEREUX:
Substances qui interviennent en pourcentage supérieur à la limite d´exemption:

5 < 10 %	Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle CAS: 868-77-9 , EC: 212-782-2 DSD: Xi:R36/38 | R43 CLP: Attention: Eye Irrit . 2:H319 | Skin Sens . 1:H317	Indice nr. 607-124-00-X < ATP12 < Autoclassé
5 < 10 %	Vinyltoluène CAS: 25013-15-4 , EC: 246-562-2 DSD: R10 | Xn:R20-65 | Xi:R36/37/38 CLP: Danger: Flam. Liq. 3:H226 | A cute T (inh.) 4:H332 | Skin Irrit. 2:H315 | Eye Irri t. 2:H319 | Asp. T 1:H304ox.ox.	Autoclassé < REACH < REACH
1 <2%	Peroxyde de dibenzoyle CAS: 94-36-0 , EC: 202-327-6REACH: 01-2119511472-50 DSD: E:R3 | O:R7 | Xi:R36 | R43 | N:R50 CLP: Danger: Org. Perox. B:H241 | Eye Irrit. 2:H319 | Skin Sens. 1:H317 | A quat ic Acute 1:H400	Autoclassé < REACH < REACH
<1%	Diméthacrylate d´éthylène CAS: 97-90-5 , EC: 202-617-2 DSD: Xi:R37 | R43 CLP: Attent ion: Skin Sens. 1:H317 | STOT SE (irrit.) 3:H335	Indice nr. 6 07-114-00-5 < ATP24 < CLP00
< 0,5 %	Méthacrylate d´hydroxypropyle CAS: 27813-02-1 , EC: 248-666-3 DSD: Xi:R36 | R43 CLP: Attent ion: Eye Irrit . 2:H319 | Skin Sens . 1:H317	Indice nr. 6 07- 5- -512 00 < ATP25 < CLP00

Ne contient pas d´autres composants ou impuretés qui pourraient influencer dans la classification du produit.

Référence à d´autres sections:
Pour plus d´informations sur composants dangereux, voir rubriques 8, 11, 1 2 et 16.

SUBSTANCES EX TRÊMEMENT PRÉOCCUPANTES (SVHC):
Liste mise à jour par l´ECHA sur 16/12/2013 .
Substances SVHC soumises à autorisation, y compris dans l´Annexe XIV du Règlement (CE) nr. 1907/2006:
Aucune
Substances SVHC candidates à inclure dans l´Annexe XIV du Règlement (CE) nr. 1907/ 2006:
Aucune

SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

4.1
4.2

DESCRIPTION DES PREMIERS SECOURS ET PRINCIPAUX SYMPTÔMES ET EFFETS, AIGUS ET DIFFÉRÉS:

Les symptômes peuvent apparaître aprés l´exposition, de sorte qu´en cas d´une exposition directe au produit, en cas de doute, ou si les symptômes persistent, appeler un médecin. Ne jamais rien donner à boire au sujet inconscient. Les secouristes doivent faire attention è se proteger lui mêmes et utiliser les moyens de protection individuelles recommandées s´il y a une possibilité d´exposition. Lors des premiers secours utiliser des gants protecteurs.

Route d´exposition	Symptômes et effets, aigus et différés	Description des premiers secours
Inhalation:	L´inhalation de vapeurs de solvants peut provoquer céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et, dans les cas extrêmes, perte de conscience.	Retirer le sujet de la zone contaminée et l´amener en plein air. Si la respiration est irrégulière ou en cas d´arrêt respiratoire, respiration artificielle. Une victime inconsciente doit être placée en position latérale de sécurité (PLS). Maintenir la victime couverte avec une couverture et appeler un médecin.
Peau:	Le contact avec la peau produit rougeur. E n cas de contact prolongé, la peau peut dessécher.	Oter immédiatement, sur place, les vêtements souillés et les laver à part avec un détergent alcalin. Rejeter les vêtements au cas où ils seraient très contaminés. Éviter l´exposition au Soleil ou d´autres sources de radiation UV qui pourraient augmenter la sensibilité de la peau. Laver soigneusement et abondamment les zones affectées avec de l´eau froide ou tiède savonneuse, ou bien avec un autre produit approprié pour le nettoyage de la peau. Ne pas utiliser de solvants. En cas de rougeur de la peau ou éruptions cutanées, appeler immédiatement un médecin.
Yeux:	Le contact avec les yeux cause rougeur et douleur.	Enlever les verres de contact. Rinçage à l´eau immédiat et abondant pendant 15 minutes au moins, tout en maintenant les paupières écartées, jusqu´à ce que l´irritation soit descendue. Éviter l´exposition au Soleil et d´autres sources de radiation UV qui pourraient augmenter la sensibilité des yeux. Consulter immédiatement un ophtalmologiste.
Ingestion:	Par ingestion, peut causer irritation de la gorge, douleur abdominale, somnolence, nausées, vomissement et diarrhée.	En cas d´ingestion, demander l´assistance immédiate d´un médecin. Ne pas tenter de faire vomir, dû au risque d´aspi rati on. Mettre en posit ion demi-assise et laisser au repos.

4.3 INDICATION DÉS ÉVENTUELS SOINS MÉDICAUX IMMÉDIATS ET TRAITEMENTS PARTICULIERS NÉCESSAIRES:
Information pour le médecin: Le traitement doit se diriger au control des symptômes et des conditions cliniques du patient. .
Antidotes et contre-indications: Il n´est pas connu an antidote spécifique.

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L´INCENDIE

5.1 MOYENS D´EXTINCTION:
Poudres spécifiques ou CO2. En cas d´incendies plus graves utiliser aussi de la mousse résistante à l´alcool et eau pulvérisée. Ne pas utiliser pour l´extinction: jet direct d´eau. Le jet d´eau direct peut ne pas être efficace pour éteindre l´incendie, étant donné que le feu peut se propager.

5.2 DANGERS PARTICULIERS RÉSULTANT DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE:
Lors de la combustion ou de la décomposition thermique, des produits dangereux peuvent se former: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, acide chlorhydrique.
L´exposition aux produits de combustion ou décomposition peut comporter des risques pour la santé. Les acrilats pirolisés sont très irritants pour le système respiratoire.

5.3 CONSEILS A UX P OMPIERS:
Équipements de protection particuliers: Selon la magnitude de l´incendie, il serait nécessaire d´utiliser des vêtements de protection contre la chaleur, appareil respiratoire isolant autonome, gants, lunettes protectrices ou masques faciaux et bottes. Si l´équipement de protection contre l´incendie n´est pas disponible ou n´est pas utilisée, combattre l´incendie d´un endroit protégé ou à une distance de sécurité. La norme EN469 offre un niveau de protection de base en cas d´incidents chimiques.

Autres recommandations: Refroidir à l´eau pulvérisée les tanks, citernes ou récipients proches de la source de chaleur ou du feu. Rester du côté d´où vient le vent. Éviter les produits utilisés dans la lutte contre l´incendie, de passer aux écoulements, égouts ou aux cours d´eau.

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES, ÉQUIPEMENT DE PROTECTION ET PROCÉDURES D'URGENCE:
Éliminer les possibles sources d´ignition et, s´il est nécessaire, ventiler la zone. Ne pas fumer. Éviter le contact direct du produit. Éviter l´inhalation des vapeurs. Maintenir les personnes sans protection en position opposée au sens du vent.

6.2 PRÉCAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L´ENVIRONNEMENT:
Éviter la contamination d´égouts, d´eaux superficielles ou souterraines, ainsi que du sol. Au cas où de grands déversements se produiraient ou si le produit contamine des lacs, rivières ou des égouts, informer les autorités compétentes, conformément à la législation locale.

6.3 MÉTHODES ET MATÉRIEL DE CONFINEMENT ET DE NETTOYAGE:
Recueillir le déversement avec des matériaux absorbants non combustibles (terre, sable, vermiculite, terre de diatomées, etc..). Éviter l´emploi de solvants. Garder les restes dans un conteneur fermé.

6.4 RÉFÉRENCE À D´AUTRES SECTIONS:
Pour des informations de contact en cas d´urgence, voir la section 1.
Pour des informations pour une manipulation sans danger, voir l a section 7.
Pour le contrôle d´exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8.
Pour l´élimination postérieure des résidus, suivre les recommandations de la rubrique 13.

Scell-chim 300
Code: 0908 740 300

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR UNE MANIPULATION SANS DANGER:
Accomplir la législation en vigueur sur la santé et la sécurité au travail.

Recommandations générales:
Éviter tout genre de déversement ou fuite. Ne pas laisser les récipients ouverts.

Recommandations pour prévenir des risques d´incendie et d´explosion:
Les vapeurs sont plus lourdes que l´air. pouvant s´étaler le long du sol à des grandes distances et peuvent former à l´aide de l´air des mél anges qui au contact de sources d´ignition lointaines peuvent s´enflammer ou exploser. Dû à l´inflammabilité, ce matériel ne peut être utilisé que dans des zones libres de sources d´ignition et à l´écart de sources de chaleur ou électriques. Éteindre les téléphones portables et ne pas fumer. Ne pas utiliser des outils pouvant provoquer des étincelles.

- Point d'éclair:	61. ºC
- Température auto-inflammation:	80. ºC
- Limites supérieures/inférieures d´inflammabilité/explosivité:	1.1 - 13.1 % Volume 25ºC

Recommandations pour prévenir des risques toxicologiques:
Ne pas manger, boire ou fumer dans l es zones d´appli cat ion et séchage. Après manipulation, se laver les mains avec de l´eau savonneuse. Pour le contrôle d´exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8.

Recommandations pour prévenir la contamination de l´environnement:
Il n´est pas consideré un danger pour l´environnement. En cas de déversement accidentel, suivre les instructions de la rubrique 6.

7.2 CONDITIONS D´UN STOCKAGE SÛR, Y COMPRIS D´ÉVENTUELLES INCOMPATIBILITÉS:
Interdire la zone aux personnes non autorisées. Conserver hors de portée des enfants. Le produit doit être stocké isolé de sources de chaleur et électriques. Ne pas fumer dans l´aire de stockage. Éviter l´incidence directe de radiation solaire. Éviter des conditions d´humidité extrêmes. Pour éviter le rejet accidentel du produit après ouverture des récipients, fermer à nouveau soigneusement et placez-les en position verticale. Pour plus d´informations, voir rubrique 10.

Classe de magasin:D´après les dispositions en vigueur.

Temps de stockage:	6. mois
Températures:	min: 5. ºC, max: 25. ºC (recommended).

Matières incompatibles:
Tenir à l´écart des d´agents oxydants et matières fortement alcalines ou acides.

Type d´embal lage:
Selon réglementations en vigueur.

Quantités limites (Seveso III): Directive 96/82/CE~2003/105/CE:
Non applicable.

7.3 UTILISATIONS FINALES PARTICULIÈRES:
Il n´existe pas de recommandations particulières différentes à celles indiquées pour l´usage de ce produit.

Scell-chim 300
Code: 0908 740 300

SECTION 8 : CONTRÔLES DE L´EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1

PARAMÈTRES DE CONTRÔLE :
Si un produit contient des ingrédients présentant des limites d´exposition, peut être nécessaire la surveillance personnel, de l´atmosphère de travail ou biologique, pour déterminer l´efficacité de la ventilation ou d´autres mesures de contrôle et/ou la nécessité d´utiliser un équipe de protection respiratoire. Référence doit être faite a normes comme EN689, EN14042 et EN482 concernant les méthodes pour évaluer l´exposition par inhalation aux agents chimiques, et l´exposition aux agents chimiques et biologiques. Réference doit être aussi faite aux documents d´orientation nationaux relatifs aux méthodes pour déterminer les substances dangereuses.

LIMITES D´E XP OSITION PROFE SS IONNE LLE (VLE)

INRS 2012 - ED 984	An	VME ppm	VME mg/m3	VLCT ppm	VLCT mg/m 3	Observations	Table MP nr.
Vinyltoluène	1987	50.	240.	-	-		
Peroxyde de dibenzoyle	1987	-	5.0	-	-		

VME - Valeur limite moyenne d´exposition 8 heures, V LCT - Valeur limite d´exposition court terme, MP - Maladie Professionelle.

VALEURS LIMITES BIOLOGIQUES :
Non établi

NIVEAU DÉRIVÉ SANS EFFET (DNEL):
Le niveau dérivé sans effet (DNEL) est un niveau d´exposition qui est consideré comme sûr, derivée de données toxicologiques selon directrices specifiques inclus dans REACH. Les valeurs DNEL peuvent diférer d´un limite d´exposition professionnel (VLE) pour le même produit chimique. Les valeurs VLE peuvent être recommandées pour une determinée entreprise, un organisme de réglementation du gouvernement ou d´une organisation d´experts. Bien que sont considerées aussi comme protecteurs de la santé, les valeurs VLE sont dérivés par un procédé différent de REACH.

	DNEL Inhalation mg/m3	DNEL Cutanée mg/kg bw/d	DNEL Oral mg/kg bw/d
Niveau dérivé sans effet, travailleurs: - Efects systémiques, aiguë et chroniques: Peroxyde de dibenzoyle	- (a) 11 .8 (c)	- (a) 6.60 (c)	- (a) - (c)
Niveau dérivé sans effet, travailleurs: - Effets locaux, aiguë et chroniques: Peroxyde de dibenzoyle	DNEL Inhalation mg/m3 - (a) - (c)	DNEL Cutanée mg/cm2 - (a) - (c)	DNEL Yeux mg/cm 2 - (a) - (c)

Niveau dérivé sans effet, population générale:
Non applicable (produit per utilisation professionnelle ou industrielle).

(a) - Aiguë, exposition à court terme, (c) - Chronique, exposition prolongée ou répétée.
(-) - DNEL non disponible (pas de données d´enregistrement REACH).

CONCENTRATION PRÉVISIBLE SANS EFFET (PNEC):

Concentration prévisible sans effet, organismes aquatiques: - Eau douce, marin et déversements intermitentes: Peroxyde de dibenzoyle	PNEC Eau douce mg/l 0.000600	PNEC Marin mg/l 0.000060	PNEC Intermittent mg/l 0.000600
- Usines traitement des eaux usées (STP) et sédiments dans l´eau douce et marine: Peroxyde de dibenzoyle	PNEC STP mg/l 0.350	PNEC Sédiments mg/kg dry weight 0.338	PNEC Sédiments mg/kg dry wei ght 0.0338
Concentration prévisible sans effet, organismes terrestres: - Air, sol et éffets pour des prédateurs et pour l´homme: Peroxyde de dibenzoyle	PNEC Ai r mg/m3 -	PNEC Sol mg/kg dry weight 0.0758	PNEC Oral mg/kg bw/d 6.67

(-) - PNEC non disponible (pas de données d´enregistrement REACH).

8.2 CONTRÔLES D´EXPOSITION:

MESURES D´ORDRE TECHNIQUE:

Veiller à une ventilation adéquate. Pour cela, il faut réaliser une bonne ventilation locale et disposer d´un bon système d´extraction générale. Si ces mesures ne suffisent pas maintenir la concentration de particules et vapeurs en-dessous les limites d´exposition au travail, une protection respiratoire appropriée doit être portée.

Protection respiratoire: Éviter l´inhalation de vapeurs.
Protection des yeux et du visage: On recommande disposer de robinets, fontaines ou flacons de lavage oculaire contenant de l´eau propre dans les alentours de la zone d´utilisation. Ne pas porter de verres de contact.

Protection des mains et de la peau: On recommande disposer de robinets ou fontaines avec de l´eau propre dans les alentours de la zone d´utilisation. L´utilisation de crèmes protectrices peut aider à protéger les zones exposées de la peau. Des crèmes protectrices ne devront pas être appliquées après l´exposition.

CONTRÔLE DE L´EXPOSITION PROFESSIONNELLE: Directive 89/686/CEE~96/58/CE:
Comme mésure de prévention générale sur la santé et la sécurité dans l´ambient de travail, on recommande l´utilisation d´équipements de protection individuelle (EPI) basiques, avec la correspondant marquage CE. Pour plus d´informations sur les équipements de protection individuelle (stockage, l´utilisation, le nettoyage, l´entretien, le type et les caractéristiques du EPI, la classe de protection, le marquage, la categorie, la norme CEN, etc..), vous devriez consulter les brochures informatifs fournis par les fabricants des EPI.

Masque:	Masque avec des filtres du type A (brun) pour gaz et vapeurs de composés organiques avec un point d´ébullition supérieur à 65ºC (EN14387). Classe 1: capacité baisse jusqu´a 1000 ppm, Classe 2: capacité moyenne jusqu´a 5000 ppm, Classe 3: capacité haute jusqu´a 10000 ppm. Pour obtenir un niveau de protection adéquate, la classe du filtre doit être choisi en fonction du type et la concentration des agents contaminants présents, selon les spécifications du fabricant des filtres. Les équipes de respiration avec des filtres n´opèrent pas de façon satisfaisante quand l´air contient des hautes concentrations de vapeur ou teneur en oxygène infèrieure à 18% en volume. En présence de concentrations de vapeur élevées, utiliser une équipe respiratoire autonome.
Lunettes:	Lunettes de sécurité avec des protections latérales adéquates (EN166). Nettoyer tous les jours et désinfecter à intervalles regulières conformément aux instructions du fabricant.
Écran facial:	Écran facial contre éclaboussures de liquides (EN166), recommandable par risque de déversement, projection ou nébulisation du liquide.
Gants:	Gants résistants aux produits chimiques (EN374). Ne pas utiliser des gants en PVC, puisque le PVC absorbe les acrilats. Le temps de pénétration des gants sélectionnés doit être en accord avec la période d´utilisation prétendue. Lors des contacts fréquents ou prolongés, on recommande utiliser des gants avec une protection de niveau 5 ou supérieure, avec un temps de pénétration >240 min. Quand seulement s´attend à un contact de courte durée, on recommande utiliser des gants avec une protection de niveau 2 ou supérieure, avec un temps de pénétration >30 min. Il y à plusieurs facteurs (par exemple, la température), qui font que dans la pratique la période d´utilisation des gants protecteurs résistants aux produits chimiques est nettement inférieure à celle qui est établie dans la norme EN374. En raison de la grande variété de circonstances et possibilités, nos devons tenir compte du manuel d´instructions des fabricants de gants. Utiliser la technique correcte d´enlever les gants (sans toucher la surface extérieure du gant) pour éviter le contact de ce produit avec la peau. Les gants doivent être remplacés immédiatement si des indices de dégradation sont observés.
Bottes:	Non.
Tablier:	Non.
Combinaison:	Conseillable.

Risques thermiques:
Non applicable (le produit est manipulé à la température ambiante).

CONTRÔLES D´EXPOSITION LIÉS À LA PROTECTION DE L´ENVIRONNEMENT:
Éviter tout déversement à l´environnement. Éviter les émissions à l´atmosphère.
Déversements sur le sol: Éviter l´infiltration dans les sols.
Déversement dans l´eau: T écoulement du produit dans les égouts ou les cours d´eau doit être évité.out
Émissions atmosphériques: En raison de la volatilité, peut entraîner des émissions à l´atmosphère durant la manipulation et l´utilisation. Éviter l´émission à l´atmosphère.
COV (installations industrielles): Si le produit est utilisé dans une installation industrielle, il faut vérifier si est applicable d´après la Directive 1999/13/CE, relative à la réduction des émissions de composés organiques volatils dues à l´utilisation de solvants organiques dans certains activités et installations: Solvants : 8.3% Poids , COV (livraison) : 8.3% Poids , COV : 9.6% C (exprimé comme carbone) , Poids Moléculaire (moyen) : 215.9 , Nombre d'atoms de C (moyen) : 21.0.

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 INFORMATION SUR LES PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES ESSENTIELLES:

Aspect

- État physique:	Pâte.	
- Couleur:	Beige.	
- Seuil olfactif:	Non disponible (mélange).	

Valeur pH

- pH:	Non applicable	

Changement d´état

- Point de fusion:	Non applicable (mélange).	
- Point initial d'ébullition:	171.9 ºC à 760 mmHg	

Densité

- Densité de vapeur:	Non disponible	
- Densité relative:	1.74 à 20/4ºC	Relative eau

Stabilité

- Température décomposition:	Non disponible	

Viscosité:

- Viscosité dynamique:	23000. cps20ºC	Brookfield
- Viscosité cinématique:	4500. mm2/s à 40ºC	

Volatilité :

- Taux d´évaporation:	Non applicable	
- Tension de vapeur:	1.1 mmHg à 20ºC	
- Tension de vapeur:	0.94 kPa à 50ºC	

Solubilité(s)

- Solubilité dans l´eau:	Immiscible	
- Solubilité dans les graisses et les huiles:	Non disponible	

Inflammabilité:

- Point d'éclair:	61. ºC	
- Limites supérieures/inférieures d´inflammabilité/explosivité:	1.1 - 13.1 % Volume 25ºC	
- Température auto-inflammation:	80. ºC	

Propriétés explosives:
Les vapeurs peuvent former à l´aide de l´air des mélanges qui peuvent s´enflammer ou exploser en présence d´une source d´ignition.

Propriétés comburantes:
Sur la base de la structure chimique des composants du mélange, n´est pas en mesure de réagir avec des matières combustibles.

9.2 AUTRES INFORMATIONS:

- Non volatiles	:	91.7	% Poids
- Oxygène péroxydique disponib.	:	0.09	% OO
- COV (livraison)	:	8.3	% Poids
- COV (livraison)	:	143.6	g/l

Les valeurs indiquées ne coïncident pas toujours avec les spécifications du produit. Les données pour les spécifications du produit peuvent être trouvées dans la fiche techniche correspondante. Pour plus d´informations sur des propriétés physiques et chimiques relatives à la santé et à l´environnement, voir rubriques 7 et 12.

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 RÉACTIVITÉ:
Corrossion pour les métaux: Il n´est pas corrosif pour les métaux.
Proprietés pyrophoriques: In n´est pas pyrophorique.

10.2 STABILITÉ CHEMIQUE:
Stable dans les conditions de stockage et d´emploi recommandées.

10.3 POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSES:
Possible réaction dangereuse avec agents réducteurs, agents oxydants, acides, matières basiques, amines, métaux, composés de métaux lourds, peroxydes, initiateurs de polimérisation.

10.4 CONDITIONS À ÉVITER:
Chaleur: Tenir éloigné des sources de chaleur.
Lumière: S´il en est possible, éviter l´incidence directe de radiation solaire.
Air: Non applicable.
Humidité: Éviter des conditions d´humidité extrêmes.
Pression: Non applicable.
Chocs: Non applicable.

10.5 MATIÈRES INCOMPATIBLES:
Tenir à l´écart des d´agents oxydants et matières fortement alcalines ou acides.

10.6 PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX:
Lors de décomposition thermique, des produits dangereux peuvent se former: oxygène, acide chlorhydrique.

Scell-chim 300
Code: 0908 740 300

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Aucune donnée toxicologique sur la préparation elle-même n´est disponible. La classification toxicoloqique de cette mélange a été faite moyennant la méthode de calcul conventionnelle du Règlement (CE) nº 1272/2008~286/2011 (P).CL

11 .1 INFORMATIONS SUR LES EFFETS TOXICOLOGIQUES:

TOXICITÉ AIGUË:

Dosages et concentrations letales de composants individuels :	DL50 (OECD 401) mg/kg oral	DL50 (OECD 402) mg/kg cutanée	CL50 (OECD 403) mg/m 3.4h inhalati on
Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle	5050. Rat	3000. Lapin	> 17800. Rat
Vinyltoluène	> 5000. Rat	> 5000. Lapin	> 24300. Rat
Peroxyde de dibenzoyle	7710. Rat		
Diméthacrylate d´éthylène	8300. Rat	> 2000. Rat	
Méthacrylate d´hydroxypropyle	> 2000. Rat	> 5000. Lapin	

Dose sans effet observé
Non disponible

Dose minimale avec effect observé
Non disponible

INFORMATION SUR LES VOIES D´EXPOSITION PROBAB LES : Toxicité aiguë:

Routes d´exposition	Toxicité aiguë	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou rétardées
Inhalation: Non classé	ET > 20000 mg/m3A	-	# Il n´est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par inhalation (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).
Cutanée: Non classé	ET > 2000 mg/kgA	-	# Il n´est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par contact cutané (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).
Oculaire: Non classé	Non disponible	-	# Il n´est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par contact oculaire (manque de données).
Ingestion: Non classé	ET > 2000 mg/kgA	-	# Il n´est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par ingestion (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

CORROSSIVITÉ / IRRITATION / SENSIBILISATION :

Classe de danger	Organes cibles	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou rétardées
Corrossivité/irritation respiratoire: Non classé	-	-	# Il n´est pas classé comme un produit corrossif ou irritant par inhalation (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).
Corrossivité/irritation cutanée: Non classé	-	-	# Il n´est pas classé comme un produit corrossif ou irritant par contact cutané (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).
Lésions/irritation oculaire graves:	Yeux	Cat.2	# IRRITANT: Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire: Non classé	-	-	# Il n´est pas classé comme un produit sensibilisant par inhalation (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).
Sensibilisation cutanée:	Peau	Cat.1	# SENSIBIILISANT: Peut provoquer une allergie cutanée.

DANGER PA R ASPIRATI ON:

Classe de danger	Organes cibles	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou rétardées
Danger par aspiration: Non classé	-	-	# Non applicable (paste).

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES (STOT): Exposition unique (SE) et/ou Exposition répetée (RE):
Il n´est pas classé comme un produit avec toxicité spécifique pour certains organes cibles (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

EFFETS CMR:
Effets cancérigènes: N´est pas considéré comme un produit cancérigène.
Génotoxicité: N´est pas considéré comme un produit mutagénique.
Toxicité pour la reproduction: N´est pas perjudiciable pour la fertilité. N´est pas pejudiciable pour le developpement du foetus.
Effets via l´allaitement: Il n´est pas classé comme un produit nocif pour les bébés nourris au lait maternel.

EFFETS DIFFÉRÉS ET IMMÉDIATS, ET EFFETS CHRONIQUES D´UNE EXPOSITION DE COURTE ET DE LONGUE DURÉE:
Routes d´exposition: Peut s´absorber par inhalation de la vapeur, à travers la peau et par ingestion. P eut s´absorber par inhalation, à travers la peau, les yeux et par ingestion.

Exposition à court terme: L´exposition aux vapeurs de solvants contenus dans la préparation au-delà des limites d´exposition indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé, tels qu´irritation des muqueuses et du système respiratoire, des reins, du foie et du système nerveux central. Par ingestion, peut causer des irritations dans la gorge; d´autres effets peuvent être les mêmes que celles décrites pour l´exposition à des vapeurs. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Exposition prolongée ou répétée: Le contact répété ou prolongé peut provoquer l´élimination de la graisse naturelle de la peau, donnant comme résultat dermatite de contact non alèrgique et absortion à travers la peau. Le contact répété ou prolongé avec la peau ou les mucoses peut causer des symptômes irritants, tels que rougeur ampoules ou, dermatites.

EFFETS INTERACTIFS:
Non disponible.

INFORMATI ONS SUR LA TOXICOCINÉTIQ U MÉTABOLISME ET DIST UT ON:E,RIB I
Absorption percutanée: Non disponible.
Toxicocinétique basique: Non disponible.

AUTRES INFORMATIONS:
Les composants acryliques de la préparation ont des propriétés irritantes. Des cas de réactions cutanées allergiques ont été observés. Des éclaboussures dans les yeux peuvent causer des irritations. L´inhalation de gouttelettes aériènnes ou d´aérosols peut causer une irritation du tractus respiratoire. L´ingestion peut provoquer une perte de connaissance, des problèmes respiratoires aigus et une stimulation du système nerveux central. Un contact répété ou prolongé avec la peau ou les muqueuses peut provoquer des symptômes d´irritation tels que rougeurs, ampoules, dermatite, etc..

SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Aucune donnée éco-toxicologique sur la préparation elle-même n´est disponible. La classification écotoxicoloqique de cette mélange a été faite moyennant la méthode de calcul conventionnelle du Règlement (CE) nº 1272/2008~286/2011 (P).CL

12.1 TOXICITÉ:

Acute toxicity in aquatic environment	CL50 (OECD 203)		CE50 (OECD 202)		CE50 (OECD 201)	
de composants individuels :	mg/l .96heures		mg/l.48heures		mg/l .72heures	
Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle	227.	Poissons	380.	Daphnie	836.	Algues
Vinyltoluène	7.6	Poissons	1.6	Daphnie	2.6	Algues
Peroxyde de dibenzoyle	0.060	Poissons	0.11	Daphnie	0.060	Algues
Diméthacrylate d´éthylène	16.	Poissons	45.	Daphnie	17.	Algues
Méthacrylate d´hydroxypropyle	833.	Poissons	143.	Daphnie	97.	Algues

Concentration sans effet observé
Non disponible
Concentration minimale avec effet observé
Non disponible

12.2 PERSIST N E T DÉGRADABILITÉ:A CE
Non disponible.

12.3 POTENTIEL DE BIOACCUMULATION:
Non disponible.

12.4 MOBILITÉ DANS LE SOL:
Non disponible.

12.5 RÉSULTATS DE L´EVALUATION PBT ET MPMB: Annexe XIII du Règlement (CE) nr. 1907 /200 6:E
Ne contient pas des substances qui répondent aux critères PBT/mPmB.

12.6 AUTRES EFFETS NOCIFS:
Potentiel d´appauvrissement de la couche d´ozone: Non disponible.
Potentiel de formation photochimique d´ozone: Non disponible.
Potentiel de réchauffement climatique: En cas d´incendie ou d´incinération dégage du CO2.
Potentiel de perturbation du système endocrinien: Non disponible.

Scell-chim 300
Code: 0908 740 300

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L´ÈLIMINATION

13.1

MÉTHODES DE TRAITEMENT DES DÉ CHETS : Directive 2008/98/CE:
Prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter ou minimiser la formation de déchets. Analyser des possibles méthodes de revalorisation ou recyclage. Ne pas jeter directement à l´égout ou dans l´environnement, éliminer ce produit dans un centre agréé de collecte de déchets. Se conformer aux législations, règlements et arrêtés divers en vigueur. Pour le contrôle d´exposition et mes ures de protection personnelle, voir rubrique 8.

Élimination d´emballages souillés: Directive 94/62/CE~2005/20/CE:
Se conformer aux législations, règlements et arrêtés divers en vigueur. La classification des conteneur comme déchet s dangereux dépendra du degré de vidage celui -c i, étant le détenteur du déchet responsable de leur classement, en conformité avec le Chapitre 15 01 de la Décision 2000/532/CE, et son acheminement vers la destination finale appropriée. Avec les emballages contaminés il faudra adopter les mêmes mesures que pour le produit.

Procédures de neutralisation ou destruction du produit:
Incinération contrôlée dans des sites spéciaux de traitement de résidus chimiques, mais selon les réglementations locales.

Scell-chim 300
Code: 0908 740 300

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 NUMÉRO ONU: Non applicable

14.2 NOM D´EXPÉDITION DES NATIONS UNIES: Non applicable

14.3
14.4 CLASSE(S) DE DANGER POUR LE TRANSPORT ET GROUPE D´EMBALLAGE:

Transport par route (ADR 2013) et
Transport par chemin de fer (RID 2013):
Non réglementé

Transport voie maritime (IMDG 35-10):
Non réglementé

Transport voie aérienne (ICAO/IATA 2012):
Non réglementé

Transport par voies de navigation intérieures (ADN):
Non réglementé

14.5 DANGERS POUR L´ENVIRONNEMENT:
Non applicable (non classé comme dangereux pour l´environnement).

14.6 PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES À PRENDRE PAR L´UTILISATEUR:
S'assurer que les personnes transportant le produit savent quoi faire en cas d´accident ou de déversement. Toujours transporter dans des récipients fermés qui sont en position verticale et sécure. Assurer une ventilation adéquate.

14.7 TRANSPORT EN VRAC CONFORMÉMENT À L´ANNEXE II DE LA CONVENTION MARPOL 73/78 ET AU REVUEIL IBC:
Non applicable.

SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 RÉGLEMENTATIONS/LÉGISLATION PARTICULIÈRES UE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ, SANTÉ ET D´ENVIRONNEMENT:
Les réglementations applicables à ce produit en général sont énumérés tout au long de cette fiche de donnés de sécurité.

Restrictions à la fabrication, la mise sur le marché et l´utilisation: Voir la section 1.2

Contrôle des risques inhérents aux accidents graves (Seveso III): Voir la section 7.2

Avertissement tactile de danger: Non applicable (les critères de classification ne sont pas remplis).

Protection de sécurité por des enfants: Non applicable (les critères de classification ne sont pas remplis).

AUTRES LÉGISLATIONS:
Non disponible

15.2 ÉVALUATION DE LA SÉCURITÉ CHIMIQUE:
Non applicable (mélange).

Scell-chim 300
Code: 0908 740 300

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

16.1

TEXTE DES PHRASES ET NOTES DONT LE NUMÉ RO F IGURE Á LA RUBRIQUE 2 ET/OU 3:
Mentions de danger en accord le Réglement (CE) nº 1272/2008~790/2009 (CLP), Annexe III :
H226 Liquide et vapeurs inflammables. H241 Peut s´enflammer ou exploser sous l´effet de la chaleur. H304 Peut être mortel en cas d´ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H315 Provoque une irritation cutanée. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H332 Nocif par inhalation. H335 Peut irriter les voies respiratoires. H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Phrases de risque en accord la Directive 67/548/CEE~2001/59/CE (DSD), Annexe III:
R3 Grand risque d´explosion par le choc, la friction, le feu ou d´autres sources d´ignition. R7 Peut provoquer un incendie. R10 Inflammable. R20 Nocif par inhalation. R36 Irritant pour les yeux. R37 Irritant pour les voies respiratoires. R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. R50 Très toxique pour les organismes aquatiques. R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d´ingestion. R36/38 Irritant pour les yeux et la peau. R36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

CONSEILS RELATIFS À TOUTE FORMATION:
Il est recommandé pour tout le personnel qui va manipuler ce produit effectuer une formation basique en matière de prévention des risques professionels, afin de faciliter la compréhension et l´interpretation des fiches de donnés de sécurité et l´étiquetage des produits.

PRINCIPALES RÉFÉRENCES B IBLIOGRAPHIQUES ET SOURCES DE DONNÉES:

· European Chemicals Agency: E CHA, ht tp:/ /echa.europa.eu/
· Access to European Union Law, http://eur-lex.europa.eu/
· European Chemicals Bureau: Existing Chemicals, http://esis.jrc.ec.europa.eu/
· Industrial Solvents Handbook, Ibert Mellan (Noyes Data Co., 1970).
· Valeurs limites d´exposition profesionel le aux agents chimiques en France, (INRS, ED 984, 2007).

ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES:
Liste des abréviations et acronymes qui pourraient être utilisés (mais pas nécessairement utilisés) dans cette fiche de données de sécurité:

· REACH: Réglément concernant l´enregistrement, l´évaluation et l´autorisation des substances chimiques.
· DSD: Directive sur les Substances Dangereuses.
· DPD: Directive sur les Préparations Dangereuses.
· GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals of the United Nations.
· CLP: European regularion on Classificatin, Labelling and Packaging of substances and chemical mixtures.
· EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances.
· ELINCS: European List of Notified Chemical Substances.
· CAS: Chemical Abstracts Service (Division of the American Chemical Society).
· UVCB: Substances de composition variable ou inconnue, des produits de réaction complexe ou des matériels biologiques.
· SVHC: Substances extrêmement préoccupantes.
· PBT Substances persistantes, bioaccumulables et toxiques.:
· mPmB: Substances très persistantes et très bioaccumulables.
· COV: Composés Organiques Volatiles.
· DNEL: Niveau dérivé sans effet (REACH).
· PNEC: Concentration prévisible sans effet (REACH).
· LD50: Dose létale, 50 pour cent.
· LC50: Concentration létale, 50 pour cent.
· ONU: Organisation des Nations Unies.
· ADR: Accord européen sur le transport des merchandises Dangereuses par Route.
· RID: Réglement international concernant le transport des merchandises dangereuses par chemin de fer.
· IMDG: International Maritime code for Dangerous Goods.
· IATA: International Air Transport Association.
· ICAO: International Civil Aviation Organization.

LÉGISLATION SUR FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ :
Fiche de Données de Sécurité selon l´Article 31 du Règlement (CE) nr. 1907/ 2006 (REA CH) et l´Annex I du Règlement (UE) nr. 453/2010.

HISTOIRE:
Version: Provisoire

Les conditions de travail de l´utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l´état actuel de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires. Le produit ne doit pas être utilisé à d´autres usages que ceux spécifiés sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites. Il est toujours de la responsabilité de l´utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales. Les informations données dans la présente fiche de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité du produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.